



LE 4 DÉCEMBRE 2024

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10995 rue des Montagnards, le mercredi 4 décembre 2024 à 16 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

11437-041224 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

11438-041224 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1310**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 2 décembre 2024;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, d'adopter le Règlement 1310 concernant l'adoption des divers taux de taxes et compensations pour l'année 2025.

11439-041224 **CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX ROMÉO**

ATTENDU que le chien ROMÉO a mordu une dame dans un sentier multifonctionnel le 3 juin 2024;

ATTENDU le règlement numéro 1005 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec tel que modifié par le règlement numéro 1257;

ATTENDU la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et de son règlement d'application;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution # 11250-120824 adoptée le 12 août 2024, l'inspecteur en urbanisme a été désigné à titre d'inspecteur pour l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

ATTENDU que le propriétaire ne s'objecte pas aux respects des articles 22 à 25 dudit règlement;

ATTENDU que l'inspecteur en urbanisme a décrété ROMÉO comme étant un chien potentiellement dangereux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver la recommandation de l'inspecteur en urbanisme quant à la déclaration du chien ROMÉO comme étant potentiellement dangereux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

11440-041224 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 16 h 44.

PIERRE RENAUD
MAIRE

JOHANNE GAGNON, GREFFIÈRE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE